

Intervention au CTP du 13 décembre 2013

Monsieur le Président du Comité Technique Paritaire,

Depuis plusieurs années, le contexte économique et politique accroît de façon alarmante l'appauvrissement des salariés, tout particulièrement dans la fonction publique. Depuis le gouvernement n'a pris aucune mesure rompant avec la politique salariale désastreuse de ses prédécesseurs.

Le gel du point d'indice depuis 3 ans n'est plus acceptable. De plus la nouvelle mesure prise pour les catégorie C a pour seul objectif de ne pas à avoir à rattraper le SMIC au 1^{er} janvier de chaque année et de sortir les personnels du mécanisme de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).



Non seulement nos salaires de base sont en chute libre (-14% sur le point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000 par rapport à l'inflation et - 5% depuis le 1^{er} juillet 2010) mais il faut également que nos carrières soient écrasées localement par des orientations budgétaires tel que les ratios que nous contestons auxquels s'ajoute des ponctions supplémentaires (exemple augmentation de la cotisation CNRACL depuis novembre 2012).

L'effet prime (Régime Indemnitaire) en 20 ans a doublé. Seulement, primes et traitement indiciaire ce n'est pas du tout la même chose. Et OUI !!! Pour le calcul des pensions de retraites des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro. C'est une arme de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction Publique de carrière.

Pour La CGT, il n'est pas question que les agents de la Fonction Publique soient sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique détenue par les marchés et les spéculateurs.

Aussi, compte tenu de tous ces facteurs, vous comprendrez aisément Monsieur le Président que La CGT ne peut pas s'inscrire dans un processus qui restreint davantage ce que permet encore le statut de la Fonction Publique Territoriale.

La CGT estime que les ratios proposés vont à l'encontre d'une carrière plus linéaire et reconnaissante des savoirs acquis par l'ancienneté.

Quand est-il pour 2014 ? La CGT ne peut évidemment pas se satisfaire d'un **23,46 % sur l'ensemble des promotions** et s'abstiendra donc sur ce dossier.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de faire un effort significatif envers les personnels, effort particulièrement attendu en cette période de rigueur supportée en grande partie par les ménages.

Vous avez conscience, Monsieur le Président, de la faiblesse des salaires et vous avez aujourd'hui la possibilité d'y remédier en partie.

Nous réitérons donc notre demande d'avancement à 100 % pour tous les personnels qui peuvent y prétendre.

Nous vous rappelons également notre souhait que La ROCHE-SUR-YON Agglomération fixe un ratio à 100% en CTP.

